

On entend dire quelquefois : " Mes enfants feront comme moi." C'est un mot bien malheureux pour ne pas dire plus.

Nous ne savons pas quand, mais nous savons parfaitement que nous disparaîtrons un jour. Or, ne devons-nous pas nous préoccuper de ceux que nous laissons derrière nous ? C'est le devoir d'un honnête homme de veiller à ce que sa femme et ses enfants manquent de rien après sa mort.

Il est un devoir que tous les pères de famille reconnaissent vis-à-vis de leurs enfants : ils doivent les mettre à même de gagner leur vie.

Sauf quelques monstres fort rares, aucun père de famille recule devant cette nécessité. Dans les régions les plus infimes de la société, on néglige souvent d'envoyer les enfants à l'école, mais on oublie bien rarement de leur apprendre un état.

Les devoirs du père de famille s'arrêtent-ils là ?

Non certainement. Quand il a fourni à ses enfants les moyens de travailler, ne doit-il pas aussi songer à leur assurer un capital ?

Et d'ailleurs, qui vous a dit que vous vivrez assez longtemps pour attendre que votre fils puisse travailler et rendre à sa mère l'aide que vous lui avez donnée. La mort pourrait vous surprendre et emporterait avec vous le pain du lendemain, l'aisance de la famille, la tranquillité du foyer. Un homme qui court ce risque quand il peut l'éviter, est-il un homme sage ? Est-il un honnête homme ?

Dans le monde, la position sociale la plus commune est celle de salarié. Nous sommes tous salariés ; journalistes, fonctionnaires publics, avocats, notaires, médecins, professeurs, négociants de toute sorte, nous vivons du produit de notre travail et non de notre capital.

Quel est l'effet de l'assurance sur la vie ? Elle procure un capital aux héritiers de celui qui a vécu toute sa vie d'un salaire.